



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

N°127 du 6 mars 2008

## *SOMMAIRE*

- Bilan de l'action du 4 mars 2008
  - Echos des régions
  - Compte rendu de la rencontre au Ministère
- Compte rendu de la réunion entre la DRH et les Organisations syndicales du 15 février 2008
- Compte rendu de la Commission Hygiène et Sécurité du 11 février 2008
- A propos du mandat de gestion unique dans les universités

## **ACTION DU 4 MARS 2008**

### **RENNES :**

Bonjour,

A Rennes, une cinquantaine de personnes (55 pour être précis, d'après le gugus des RG) se sont rassemblés dans le centre-ville, avec une réapparition remarquable des anciens militants SLR non syndiqués (tiens tiens). Deux journalistes de la presse locale (ouest-france et je sais plus quoi) étaient présents.

Les militants CGT (SNTRS et FERC-Sup) ont distribué des tracts aux citoyens. Tout cela sous un soleil éclatant, comme toujours en Bretagne. Ce n'est pas à proprement parler une forte mobilisation, mais c'est peut-être le début d'une séquence moins morose. A suivre...

Fraternellement,

Vincent Legagneux (en intérim de Françoise Hennion qui est en congé).

### **TOULOUSE :**

A Toulouse, nous étions entre 400 à 500 personnes, qui ont manifesté de la place du Capitole jusqu'au Muséum d'Histoire Naturelle. Le temps était détestable, vent violent, averse de grêle et de pluie glaciale. Une petite accalmie nous a quand même permis de marcher sans se faire trop tremper. L'intersyndicale et SLR avaient décidé de porter au muséum (nouvellement réouvert après travaux) le dernier représentant de la recherche publique.

Le mannequin qui conduisait la manif était d'ailleurs bien dévêtu. La couverture médiatique était très bonne.

Pour arriver à ce succès, nous avons travaillé de façon méthodique avec une intersyndicale dynamique et l'appui de SLR au niveau de contacts mails et des directeurs toulousains. Trois AG avaient été organisées dans les quinze derniers jours.

Deux en direction spécifique des précaires, doctorants post doc et ITA. La première de ces AG a été très suivie, un peu moins de 100 jeunes. La troisième et dernière AG, en direction des personnels dans leur ensemble, nous a permis d'organiser une distribution à l'entrée de tous les gros labos toulousains le mardi 4 au matin, (les restos avaient été faits la semaine dernière). En gros chaque participant aux AG s'est multiplié par 3 pour faire la manif d'aujourd'hui.

Je retiens de cela que le point important pour nous est vraiment de continuer la lutte contre la précarité. Le problème de la double tutelle des labos a été levé par la lettre de Pecresse. Cette lettre avait, à mon avis, pour objectif de lâcher du mou face à la réunion des directeurs et essayer de donner le change. La mobilisation des jeunes est au niveau de celle de 2004. C'est un retour de ceux-ci sur la scène sociale, car il est vrai que depuis un ou deux ans on avait du mal à les mobiliser. Cela nous donne à tous une grande responsabilité.

Daniel Steinmetz

### **MARSEILLE :**

Salut,

Juste pour préciser en quelques lignes les actions tenues le 4 mars sur la région Provence:

- 2 AG:

1 à Aix avec 18 personnes (nous n'avons pas pour l'instant plus d'infos des camarades)

1 à Marseille (GLM) 70 personnes

Pour mobiliser à cette journée, nous avons distribué un tract intersyndical sur 3 points:

- Contre la remise en cause du rôle et des missions de service public des universités et des organismes de recherche
- Pour exiger de ne pas travailler plus mais autrement
- Pour exiger une vraie revalorisation de salaire

L'AG du GLM a duré près de 2H30.

Seul l'avenir du CNRS a pu être abordé. Non pas que les autres thèmes n'intéressaient pas, mais le questionnement des agents sur l'avenir de l'organisme et des personnels suite à la lettre de mission de Pécresse occupaient toutes leurs interrogations.

Voici ce que nous avons pu relever des différentes prises de paroles:

- Il faut dire NON aux décideurs politiques. Seules les travailleurs de la recherche sont compétents dans leur domaine.
- Nous voulons une évaluation et une gestion par des scientifiques élus par l'ensemble des scientifiques.
- Nous devons informer l'opinion publique de ce qu'est le CNRS et ce qu'il rencontre aujourd'hui comme difficultés.
- Jamais on ne nous a pas demandé notre avis. Nous sommes capable d'avoir le recul nécessaire sur notre travail.
- Il faut retrouver les conditions de mobilisation d'il y a 4 ans.
- Quels sont les moyens d'action pour les faire plier?
- Nous devons tenir compte que les orientations de la recherche se font actuellement avec les industriels

L'idée d'une réponse à la lettre de mission a été proposée sous différentes formes:

- Une lettre des personnels venant de chaque laboratoire (par l'intermédiaire du directeur de labo)

- Une lettre sur modèle unique venant de chaque laboratoire (par l'intermédiaire du directeur de labo)
- Une lettre commune à tous les agents de la délégation Provence à apporter au DR avec mobilisation du personnel et cela couvert par la presse locale.

Enfin, nous avons été agréablement surpris de voir les personnels se réveiller ainsi, car ni le SNTRS ni le SNCS ne se doutait encore que les personnels voulaient se mobiliser car les récentes AG ne faisaient pas sentir ce climat que nous avons ressenti le 4 mars.

A suivre....

Pour le SNTRS CGT Provence

Guillaume Vinçonneau / Alexandre Amella

### **PARIS :**

Aujourd'hui, 4 mars 2008, grand succès de la réunion recherche au Collège de France. Plus de 600 chercheurs, enseignants-chercheurs, directeurs d'unités de recherche, élus dans les instances locales et nationales de la recherche, ont contesté les orientations et le sous-financement de la recherche dans notre pays et l'absence de toute création d'emplois dans le secteur enseignement supérieur-recherche au budget 2008. S'est exprimée, venant de toutes les disciplines, de toutes les régions, de toutes les générations, la volonté de voir conduite une forte politique de recherche et de formation supérieure s'appuyant sur des organismes nationaux de recherche reconnus, CNRS, INSERM, IRD, en complémentarité avec les universités.

Dans le même temps, 500 personnes, avec un grand nombre de jeunes chercheurs, avec les drapeaux de la quasi totalité des organisations syndicales, ont manifesté devant le ministère avec un spectaculaire lâcher d'avions en papier.

Une délégation unitaire SNESUP, SNCS, SNTRS, CFTC, SUD, UNSA, SLU, a porté devant le directeur de cabinet de Valérie Pécresse les revendications des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur pour un plan pluriannuel de recrutements statutaires, pour une augmentation des budgets, pour un rééquilibrage des crédits en faveur du fonctionnement récurrent des laboratoires, pour la reconnaissance du rôle scientifique et prospectif d'instances collégiales élues. La délégation a contesté le projet de découpage du CNRS en instituts et a dénoncé l'augmentation considérable de la précarité dans le métier de la recherche qui rend plus que jamais nécessaire un ambitieux plan de recrutements statutaires

## *Compte rendu de la rencontre syndicats recherche - Enseignement Sup - Ministère de la Recherche du 4 mars 2008*

Dans le cadre de la **journée d'action du 4 mars** lancée par l'intersyndicale Recherche - Enseignement sup (rassemblement d'environ **500 personnes à Paris** devant le Ministère de la recherche, Rassemblements en province dont **500 à Toulouse**, et **réunion de plus de 600 DU et membres d'instances scientifiques au Collège de France**, ...), une demande d'entrevue au Ministère a été faite hier et une rencontre a été annoncée pour 11H ce matin.

Etaient présent à cette rencontre : SNESup (J Fabri et M Lauton), SNCS (JL Mazet), SNTRS (J Kister), SUD Rech (Marie B Albert), UNSA-SNPTEs (P Gonthier), CFTC (Magalon INRA et Roman INSERM), SLU. Ont été excusés (vu les délais très courts) : SLR, FERC-Sup, UNEF

Pour le cabinet de la Ministre de la Recherche : Gillet (Dir Cab), le Dir Cab adjoint et Mde Marchand

En intro il a été dit que cette rencontre rentrait dans le cadre de l'appel à la mobilisation lancée par les syndicats et associations ce jour en convergence avec la réunion des DU et des membres des instances au Collège de France. Il a été rappelé que l'intersyndicale a envoyé un texte de propositions ainsi qu'une demande d'audience au groupe D'Aubert concernant les partenariats organismes - Universités.

Ensuite, les différents syndicats ont exposé les différents points d'inquiétude des personnels et leurs revendications.

- sur l'**absence de concertation** face à toutes les annonces de "réformes" tant au CNRS, à l'INSERM, au fait de ne pas avoir été reçu à ce jour par la commission D'Aubert, ...

- **absence de créations d'emplois** aussi bien à l'université que dans les organismes avec au contraire une **montée importante de la précarité**, particulièrement pour les jeunes (CDD ANR). C'est un mauvais signal envoyé aux jeunes qui voudraient faire de la recherche !

- la **généralisation des financements par projets** (ANR) au détriment des financements récurrents des laboratoires ce qui se traduit pour un grand nombre d'entre eux (qui ne sont pas dans les priorités définies par le gouvernement), par des baisses de crédits !

- une **remise en cause brutale du rôle et des missions des grands organismes dont le CNRS** : discours du Président à Orsay disant qu'un organisme n'avait pas à avoir une politique de recherche, **lettre de mission de la ministre au CNRS**

demande la suppression des départements pour créer des "instituts", même démarche à l'INSERM. Réformes annoncées sans aucune concertation ni des représentants des personnels, ni des instances scientifiques !

- la **remise en cause de fait du rôle des instances scientifiques** (Comité national, CSS, ...) qui n'auront plus du tout de rôle sur l'évaluation des unités que fera l'AERES, d'où un recul de la démocratie et une forte perte de confiance des personnels envers les modalités de cette évaluation faite par des experts nommés de l'AERES,

- la **remise en cause des statuts**, même s'il la ministre parle de ne pas toucher le statut des personnels actuels, il y a de grandes inquiétudes pour les nouveaux arrivants ? seront-ils recrutés à l'université ?

- Quel avenir pour les **personnels d'accompagnement de la recherche** (administratifs, ingénieurs, techniciens, ...) ? Seront-ils affectés aux universités si les unités mixtes passent sous la gestion des universités ?

- interrogations sur les conséquences de la mise en place de la LRU : mise en compétition aussi bien des universités (centres d'excellence versus collèges ne faisant que le premier cycle ?) que des personnels, recul de la démocratie avec un rôle excessif des présidents, ...

- sur les futurs "instituts" imposés au CNRS : c'est une remise en cause des efforts fait récemment pour augmenter les recherches interdisciplinaires au CNRS

### Réponse de Gillet, Directeur du cabinet

Il s'interroge sur les reproches soit d'aller trop vite (CNRS), soit de ne pas aller assez vite (emplois, budget) ? Il affirme que le ministère n'a pas été à la va vite pour le CNRS. Il ne s'agit que du **début d'une réflexion pour faire évoluer le CNRS** et trouver le "bon équilibre" entre les organismes et les universités. Selon lui, il n'y a pas de disparition du CNRS mais une évolution nécessaire pour définir de meilleurs partenariats avec les universités. **La lettre de la ministre n'est qu'une invitation au CNRS de faire sa propre réflexion !** Si les "instituts" proposés par la Ministre sont flous, c'est que ce n'est pas au cabinet de dire ce qu'ils doivent être mais au CNRS de le faire ! Idem pour l'INSERM ou l'INRA ! Les organismes doivent maintenant se mettre au travail !

Sur le fait que les organismes n'auraient plus de "politique scientifique", la Ministre a répondu aux DU, lors de leur rencontre, que, pour elle, il y avait une double responsabilité : celle du "politique", donc du gouvernement, à définir des grands thèmes répondant à une demande sociale et celle de la communauté scientifique qui doit continuer à faire reculer les limites de la connaissance.

**Le Dir Cab a démenti que les personnels des EPST seraient transférés aux universités.** Sur les passerelles entre chercheurs et enseignants chercheurs, la ministre a proposé qu'un **nombre limité de MCU de "haut niveau" puisse faire de la recherche pendant 4 ans dans un labo d'un organisme.** Sur les agences ANR et AERES, il prend notes de nos points de vue et conteste que le ministère "pilote" les choses. Même si les experts sont nommés, pour lui, personne ne conteste qu'ils sont tous des scientifiques !

Sur les budgets récurrents des laboratoires, il dit que la ministre est consciente du problème que certaines unités ont pu avoir moins de crédits mais globalement il y a eu plus d'argent aux labos (avec les contrats ANR, les contrats universités, ...), même s'il reconnaît que cela n'est pas vrai pour tout le monde. Il insiste sur le fait que ces crédits récurrents doivent pouvoir être modulés selon les résultats de l'évaluation faite par l'AERES.

Sur la reconnaissance du doctorat, soucis majeur du ministère, il dit qu'ils ont fait une demande au Ministère de la Fonction Publique pour que le doctorat soit pris en compte dans les réformes en cours des concours de la FP. Mais semble-t-il, sans réponse à ce jour ?

### Remarques des syndicats :

On a fait remarqué que c'est le système même d'agence avec que des nommés que nous mettions en cause et pas la qualité de tel ou tel expert. C'est bien un recul de l'évaluation par les pairs, lesquels doivent être reconnus et donc en majorité élus. Nous avons aussi indiqué les conséquences de la politique de généralisation des financements par projets. Sur la lettre de mission au CNRS, il nous semble pour le moins bizarre de dire que c'est au CNRS lui même de dire comment il veut être mis en pièce en autant "Instituts" que lui impose la ministre ! Le CNRS n'a en fait que peu de marges de manoeuvre après les exigences formulées par le Président et la ministre ! Nous avons insisté pour dire que les délais annoncés aux réformes en cours ne permettaient pas de véritables concertations. Nous avons insisté sur l'urgence à la création importante de postes en 2008 et pour une augmentation urgente des crédits des laboratoires ! Sur ces deux points, le Directeur de cabinet confirme qu'il n'y aura pas de création de postes en 2008 tout en insistant sur le fait qu'il n'y a pas de suppression, et il n'est pas en mesure d'annoncer des hausses de crédits pour les organismes, cela ne dépend pas de lui ! Sur la possibilité de permettre à certains MCU de faire de la recherche, on lui a fait remarqué que la mesure proposée par la ministre était très insuffisante car ne concernant qu'un tout petit nombre de MCU de "haut niveau" (d'où sans doute une sélection par un concours en plus ?) alors que les syndicats demandent que soit diminué les charges d'enseignement de l'ensemble des MCU en début de carrière, mais cela ne peut pas se faire sans création de postes en nombres ! A la sortie de la réunion, il s'est engagé à ce que les syndicats et associations soient rapidement reçus par la commission d'Aubert.

Pour le SNTRS CGT

Jean Kister

# Compte rendu de la réunion entre la DRH et les OS du 15 Février 2008

## Principaux représentants de l'administration :

Mme. D'ARGOUGES (DRH), Mme. BEC (Responsable relation sociale), M. RIDENT (Adjoint DRH) et Mme SINANIDES (Adjointe DRH), Responsable du service juridique, M. VILLOQUET, de la Commission électorale.

## Pour les organisations syndicales :

SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTEs-UNSA, SUD recherche, SNPRES-FO, SNIRS-CGC, Sup'Recherche-UNSA, et le SNTRS-CGT (Annick KIEFFER, Didier GORI)

## Ordre du jour :

- Création des commissions consultatives paritaires pour les non titulaires,
- Le vote électronique,
- Bilan de la campagne d'avancement 2007,
- Point de situation sur l'expérimentation de l'évaluation des ITA, présentation de la liste d'experts
- Bilan concours externe chercheur et ITA

## Création des commissions consultatives paritaires pour les non titulaires.

Cette création fait référence à une modification réglementaire qui contraint le CNRS à constituer des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnes non titulaires.

Ce projet reflète la politique de précarisation des emplois dans la fonction publique. Les prérogatives de ces CCP sont importantes. Elles devront rendre un avis pour chaque cas de licenciement ou de sanctions disciplinaires. Dans le cas présent, il ne nous appartient plus de refuser ce dispositif inscrit dans un décret (N° 2007-338 du 12 mars 2007) mais de trouver une solution d'application au CNRS. La DRH propose la création de 2 CCP, une pour les IT, l'autre pour les Chercheurs. Ce projet présente des failles importantes. Les organisations syndicales ont vivement protesté contre ce projet.

**Le SNTRS** a dénoncé des aménagements statutaires qui accompagnent le développement des emplois précaires. Ce projet fait écho aux volontés du gouvernement de remettre en cause les statuts de chercheur et d'IT fonctionnaires.

Le point faible du projet du gouvernement est le recours à des élus précaires pour défendre les précaires. Leur présence dans l'organisme étant précaire, leur maîtrise des statuts en est affectée. **Le SNTRS** a souhaité que la Direction s'oriente vers une solution de déclinaison des CAP en CCP. Ceci permettrait de faire défendre les contractuels par des titulaires qui ont moins à craindre pour leur carrière d'une activité vouée à la défense des personnels.

La majorité des organisations syndicales a signifié son hostilité à ce projet, et certaines ont même affiché une certaine convergence avec notre proposition. Il semble cependant qu'une question de droit se pose sur la représentation des contractuels par des titulaires, notamment l'extension de l'électorat des CAP aux contractuels et de la possibilité d'une déclinaison des CAP en CCP (comme pour les commissions de réforme).

La discussion a laissé apparaître une solution « médiane » : les contractuels voteraient pour des étiquettes syndicales, à charge aux organisations syndicales de pourvoir à leur représentation. Une incertitude demeure sur le statuts des représentants (contractuels ou fonctionnaires titulaires, ou les deux ?).

Pour notre part, cette proposition peut poser un problème si des fonctionnaires ne peuvent garantir cette représentation. A la difficulté de trouver des candidats contractuels, le projet présente un dispositif particulièrement dangereux pour palier à des vacances de représentation des personnels : « le Directeur Général désigne des personnels de l'administration pour représenter ces personnels ». Ce dispositif est inacceptable.

## Vote électronique :

**Philippe VILLOQUET** a présenté le projet de la Direction concernant une expérimentation sur le vote électronique. Dans l'état actuel de la réglementation, le vote électronique n'est pas possible pour les CAP, le CTP et les CHS, car les références réglementaires ne l'ont pas prévue. Le CNRS souhaiterait néanmoins faire une expérimentation à l'occasion des élections du CA de 2009. Ce choix est lié à un électorat uniquement CNRS ce qui facilite et permet cette expérimentation qui ne sera pas à blanc...

Le principe du vote électronique proposé repose sur :

- l'envoi d'un code secret d'identification aux électeurs
- le vote à partir d'un poste informatique via Internet
- le recours à un prestataire indépendant garantissant la fiabilité du scrutin.

Selon M. VILLOQUET la baisse du coût apparaît comme non négligeable, les frais de ports dans le cas d'un scrutin par correspondance représentant près de la moitié des frais. La participation s'en trouverait améliorée. Cependant les problèmes que posent ce dispositif ne sont pas négligeable même si la Direction tant à les minimiser :

- les dérogations de vote par correspondance proposées sont envisagées par déclaration à priori et constituent aussi une discrimination dans l'accès à scrutin
- recomptage manuel impossible,
- difficulté à authentifier l'identité du votant (code secret)
- inégalité liée à l'accès aux outils informatiques et à l'autonomie à leur égard
- problèmes de sécurité du réseau (attaques des systèmes et serveurs, usurpation d'identité, fraude, virus, saturation d'accès, détournement d'accès, ....)
- l'absence de contrôles du prestataire (rapport de confiance à priori)

**La Direction** semble vouloir passer outre et mettre en œuvre cette expérimentation sans garantie de réponse à ces nombreuses interrogations. Les organisations syndicales se sont majoritairement exprimées contre cette procédure qui ne garantit pas l'égalité d'accès au scrutin.

**La Direction** nous a présenté le calendrier des prochaines élections :

- sections du Comité National - 2008,
- les CID - fin 2008,
- les CAP pour janvier 2009 - septembre 2008 à janvier 2009
- le CA pour septembre 2009 - décembre 2008 à mai 2009
- le CS pour novembre 2009 - février 2009 à octobre 2009
- les élections des CSD seront décalées par rapport aux élections du CS

**La DRH** précise que le scrutin du CS devra passer en scrutin plurinominal en raison d'obligation électorale. Elle précise qu'il serait bon d'envisager un scrutin à un tour.

#### Avancement des IT 2008 :

**Mathias GUERN** nous présente la procédure d'avancement pour 2008. Il indique un effort de communication vers les Directeurs d'unités (DU) plus particulièrement sur les modifications du dossier annuel d'activité. Concernant le classement des DU, la Direction semble reconnaître le problème des déséquilibres liés à la taille d'unité. Ainsi, elle envisage pour les grosses unités des classements æquo pour des agents d'une même unité mais de corps et de BAP différents. Elle maintiendra ses consignes de ne présenter que 30% des corps ou 50 % des grades à l'avancement.

Les organisations syndicales ont encore une fois déploré l'insuffisance des possibilités par rapport au blocage. L'échelon régional extrêmement opaque a été particulièrement critiqué et plusieurs organisations syndicales se sont associées à la remarque du SNTRS pour demander des commissions régionales paritaires.

**Le SNTRS** a vivement critiqué les trop nombreuses anomalies dans la procédure 2007 et plus particulièrement le non respect des consignes et des critères que la Direction avait elle-même avancés.

**Le SNTRS** est intervenu une fois encore sur la situation des IT IN2P3 soumis à des critères d'évaluation liés à leur environnement et à l'organisation de la recherche pour lesquels ils n'ont pas la maîtrise. La DRH confirme que les agents IN2P3 seront soumis à la même procédure d'évaluation que les autres IT au CNRS. A la vue des résultats d'avancement, les agents IN2P3 ont été particulièrement pénalisés par la procédure démagogique défendue par M. SPIRO.

**Le SNTRS** avait demandé que nous soit envoyé le dossier annuel d'activité qui avait été particulièrement critiqué au travers du contrat d'objectif. Nous avons regretté l'absence de retour de la Direction sur ce dossier depuis novembre 2007. Face à notre insistance à la Direction a consenti à nous donner en séance un document « papier ».

Ce document arraché avec peine confirme le maintien du contrat d'objectif dans le dossier annuel d'activité des IT et ce malgré l'opposition des principales organisations syndicales du CNRS. Un fois encore la Direction passe en force avec un projet managériale pour soumettre les personnels.

#### Expérimentation de l'évaluation des IT :

**La Direction** nous informe de la constitution des listes d'experts :

Pour sa part elle indique avoir largement sollicité d'autres organismes pour constituer la liste des experts IR Bap H. La majorité étant des experts de filières RH. La DRH reconnaît des difficultés dans la constitution de la liste d'experts T Bap C et elle précise avoir eu recours à des IE et IR. Nous rappelons les contraintes de l'expérimentation de limiter au niveau N, N+1.

Face à notre insistance, elle nous confirme que les organisations syndicales seront consultées pour la constitution de ces listes que nos propositions seront reçues.

### Questions diverses :

- Le SNCS demande à la DRH de s'enquérir des difficultés de remboursement des chercheurs et particulièrement lorsqu'ils sont dans des missions à l'étranger dans des zones reculées qui ne leur permettent pas de produire des « factures ». Il insiste aussi sur la lenteur de ces procédures de remboursement.
- Le SNTRS a interrogé la DRH sur les « oui-dire » indiquant que le CNRS aurait perdu 13 millions d'Euros. La DRH confirme que le CNRS a des difficultés pour boucler son bilan mais qu'elle n'est pas en mesure d'apporter de réponses aux raisons liées à ses difficultés pas plus qu'à nos interrogations concernant ces 13 millions d'euros. Elle nous invite à nous adresser à la direction générale pour obtenir des réponses.
- Le SNTRS est également intervenu pour demander à la DRH de fournir les bilans des évaluations des chercheurs sur les 5 dernières années. Nous avons également demandé que la direction générale apporte des explications sur l'intervention du Secrétaire Général dans la dépêche de l'AEF présentant une analyse critique des chercheurs au CNRS. Les chercheurs n'étant pas devenu subitement mauvais au CNRS depuis l'arrivée de monsieur le Secrétaire Générale, nous dénonçons l'utilisation d'indicateurs mal appropriés laissant apparaître bon nombre de chercheurs en difficultés alors que les avis réservés au CNRS ont une connotation bien différente. La DRH indique ne pas avoir des éléments de réponse mais précise qu'elle transmettra notre requête.

## *Compte rendu du CHS du CNRS du 11 février 2008*

### **Représentants de l'Administration :**

M. Alain Resplandy-Bernard, Secrétaire général, président du CHS

Mme Christine d'Argouges, Directrice des ressources humaines

M. Jean Pierre Martin, UPR3021 Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement (Orléans)

Mme Martine Loizeau, Responsable de la mission éthique, Département des sciences de la vie

M. Alain Legendre, chef du bureau des affaires immobilières, direction des finances

### **Représentants du personnel :**

SNIRS - CGC : Mmes M.C. Lagoutte, C. Menier

SGEN - CFDT : A. Daridor, C. Gauthier

SNCS - FSU : P. Montfort, Ph. Roch, L. Beaunier

SNTRS - CGT : Mme C. Joutteau, M. Lion, A. Bouyssi, Mme C. Lucas

### **Membres de droit :**

Dr Rossi-Maitenaz, médecin coordonnateur du CNRS

### **Invités permanents :**

Mme Valérie Roustan-Rump, Coordinatrice nationale de prévention et de sécurité (CNPS)

M. François Clapier, Inspecteur hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mme Audrey Maciejewski, ingénieur de prévention et de sécurité (CNPS)

Le secrétariat adjoint est assuré par le SNCS.

### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte-rendu du CHS du 25 mai 2007,
2. Programme de prévention et de sécurité 2008,
3. Rapport national d'activité de médecine de prévention 2006,
4. Présentation de la nouvelle fiche de risques et de conditions de travail,
5. Questions diverses.

Le Secrétaire Général présente Mme Valérie Roustan-Rump, nouvelle coordinatrice, en remplacement de F. Guérin qui a réintégré l'INRA.

En introduction, les représentants SNTRS-CGT ont rappelé l'usage de faire apparaître à l'ordre du jour un point traitant du suivi des questions posées aux précédents CHS.

V. Roustan-Rump a répondu qu'elle avait dû agir dans l'urgence depuis sa nomination en novembre 2007. Elle nous assure que lors du prochain CHS ce point serait de nouveau inscrit à l'ordre du jour.

#### **Point 1 Approbation du compte-rendu du CHS du 25 mai 2007 :**

Le SNCS demande que la phrase concernant l'avis du CHS sur le programme de prévention 2007 soit modifiée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **Point 2 Programme de prévention et de sécurité 2008 :**

Le SNCS fait remarquer que le document de préparation n'est pas un document de travail mais la présentation « power point ».

V. Roustan Rump présente le bilan 2007 et le programme 2008.

Le programme de prévention et de sécurité du CNRS est un programme pluriannuel qui se décline en 9 objectifs :

1. Promouvoir la politique de prévention et de sécurité,
2. Conforter la structure prévention et sécurité,
3. Améliorer la connaissance des dommages et le retour d'expérience,
4. Développer l'information et l'aide aux délégations,
5. Intégrer la sécurité dans la conception des locaux,
6. Développer la maîtrise des risques professionnels,
7. Se préparer aux situations d'urgence,
8. Réussir le partenariat,
9. Respecter l'environnement

Les représentants SNTRS-CGT sont intervenus sur plusieurs sujets au cours de la présentation de V. Roustan :

Sur le bilan du programme 2007 :

- Sensibilisation des Directeurs d'Unité (objectif 1) : le SNTRS-CGT demande si la souffrance au travail est abordée au cours des réunions avec les DU, la direction assure que oui.
- Recrutements d'adjoints (objectif 2) : plusieurs recrutements d'adjoints ont été effectués en 2007 de niveau AI à Ingénieur.
- Application AIE (objectif 3) : interpellée par les représentants SNTRS sur la question de la redondance (reprochée par un inspecteur en région) de AIE avec les registres d'hygiène et de sécurité. La direction assure qu'il s'agit de deux choses différentes et que ces deux outils sont à remplir.
- Enrichissement des sites Web CNPS (objectif 4), le SNTRS-CGT fait remarquer que le site de la CNPS est difficile à trouver, du fait de son rattachement au secrétariat général. Le chemin n'est pas intuitif. Un représentant de la direction confirme les propos du SNTRS.
- Signature d'une nouvelle convention relative à la sécurité CNRS/CEA (15 mai 2007), le SNTRS a demandé la communication de cette convention aux membres du CHS.

Le SNCS est revenu sur la question des laboratoires L2 (risque biologique, à ce sujet voir la Ref 1), demandant un état des lieux des dits-laboratoires et des équipes travaillant avec des organismes de type L2 sans être dans un laboratoire L2.

La direction a répondu que tous les L2 sont conformes et propose d'envoyer un courrier aux directeurs d'unité du département SDV pour leur rappeler la réglementation.

Le SNCS s'interroge sur la diminution des groupes de travail impliquant des membres du CHS. V. Roustan-Rump indique que pour 3 sujets, les nanomatériaux, l'ATEX (Ref 2) et la formation des ACMO, elle envisage la mise en place de groupe de travail et que des membres du CHS pourraient y participer.

#### Programme 2008 :

Il reprend les 9 objectifs du programme 2007

Plusieurs actions non réalisées en 2007 seront reprises en 2008 :

- Établir un état de l'organisation de la sécurité dans les unités,
- Étudier une évolution pour une exploitation plus pertinente de AIE,
- Étudier la mise en place d'une base documentaire, réglementaire et technique
- Mettre une structure documentaire à disposition des IRPS.
- Risque chimique, valider la méthode semi-quantitative
- Nanomatériaux : développer des recommandations en métrologie et protection.
- ATEX : préciser les conditions de mise en œuvre de la réglementation

- Travail temporaire : mettre à jour la note.
- Action DFI-CNPS mise en sécurité patrimoine : évaluer les budgets de mise en sécurité, élaborer un guide classement bâtiments, élaborer des règles pour l'intervention en toiture et en façade.
- Sources radioactives périmées : engager l'élimination.
- Préciser les modalités d'application de la réglementation dans les domaines suivants : ICPE, effluents liquides, conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses.

La CNPS s'engage à consolider en 2008 :

- le document unique d'évaluation des risques.
- la présentation des bilans des actions
- les risques émergents : ATEX (Ref 2), nanomatériaux

Le **SNTRS-CGT** a demandé quel était le budget alloué pour l'hygiène et la sécurité en 2008 ;

Le **Secrétaire Général** a répondu que le budget pour le risque chimique était reconduit en 2008. Le budget pour les actions sur le patrimoine CNRS est reconduit, le préciput ANR utilisé en 2007 pour réaliser 5 opérations immobilières ne pourra être utilisé en 2008 par le CNRS. Alain Legendre complète les propos du SG en indiquant que le budget du BAI est utilisé pour faire l'entretien des bâtiments et les grosses réparations. Le BAI dispose pour 2008 pour l'entretien du patrimoine du CNRS d'un budget de 12 Millions d'€ (+ 2 par rapport à 2007).

Le BAI réalise un inventaire des travaux à réaliser et la programmation des travaux est pluriannuelle.

Le bilan consolidé du programme 2007 sera présenté au prochain CHS, en mai ainsi que la validation du programme 2008.

### Point 3 - Rapport national d'activité de médecine de prévention 2006

Le rapport est présenté par le Dr Rossi, qui rappelle le contexte très difficile de l'année 2006 dû à la maladie puis au décès du Dr Véron.

La coordination entre médecins a été assurée de janvier à août 2006 par S. Sandona (seule personne pérenne au niveau de la coordination nationale de la médecine de prévention pour l'année 2006). Les groupes de travail ont continué à se réunir sous l'impulsion de plusieurs médecins animateurs régionaux. A partir d'août 2006, le Dr Rossi a assuré l'intérim.

Le rapport aurait dû être présenté en octobre 2006, la coordination nationale de médecine travaille déjà sur le rapport 2007. Plutôt que détailler le rapport 2006, le Dr Rossi préfère présenter des éléments de ce rapport.

#### 1. Présentation de la cartographie des risques professionnels ; il s'agit d'une estimation :

- Risque physique : 12 613 agents
- Risque écran : 16 612
- Risque chimique : 17410
- Risque biologique : 7313
- Risque lié aux conditions de travail : 681
- Risque lié aux missions : 3995

Pour être reconnu exposé au « risque écran », l'agent doit être soumis pendant au moins 4 heures par jour à ce risque

#### 2. Congés longue maladie (CLM) – longue durée (CLD)

	CLM		CLD	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2005	115	76	107	69
2006	109	70	78	51

Les chiffres sont stables, 48 % des CLM sont relatifs à des psychopathologies.

#### 3. Maladies professionnelles :

Deux causes principales, recensement effectué sur la base des maladies professionnelles déclarées auprès du SPAT de la DRH.

1. Les affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante (tableau n°30) : 5 cas en 2006 (10 en 2005).
2. Les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau n°57) avec une sous déclaration probable : 6 cas en 2006 (10 en 2005)

Le Dr Rossi a présenté les perspectives 2008 :

Travaux prioritaires à poursuivre :

- Intégration de la fiche individuelle de risques.
- Projet d'évolution du système d'information de la médecine de prévention (Chimed).
- Mise en place d'une veille sanitaire (FSD + MAE).
- Mise en place de protocoles d'urgence (groupe de travail).
- Participation au déploiement de la charte « harcèlement moral au travail »

Projets à initier (entre autres) :

- Participation à l'enquête ADHYS sur les cancers dans les laboratoires de recherche.
- Mise en place d'un projet de recherche sur l'évaluation des risques de cancers dans les laboratoires de biologie moléculaire (en partenariat avec SDV).
- Mise en place d'une formation des secouristes particulière aux missions isolées sur le terrain.
- Réflexion sur le statut des infirmières.
- Réflexion sur l'organisation du travail et les restructurations et fermetures d'unités.
- Participation à la réflexion sur le suivi des avis du comité national.
- Participation à la réflexion sur le recrutement handicap.

Le SNTRS-CGT a interrogé la direction sur l'avenir du SPAT au CNRS.

La direction n'a pas d'information nouvelle sur ce sujet autre que celles qui sont parues dans la presse.

Le Dr Rossi a annoncé que concernant le statut des médecins, des choses ont changé en janvier 2008. Un point sera fait au prochain CHS.

Le SNTRS-CGT fait remarquer au Dr Rossi que les données chiffrées présentées en annexe au rapport 2006 sont en augmentation par rapport aux chiffres du bilan 2005 :

Tableau 1 : Répartition de la population soumise aux risques professionnels (de 27605 en 2005 à 32 728 en 2006)

Tableau 2 : Risques spéciaux (de 3124 en 2005 à 4600 en 2006)

#### **Point 4. Présentation de la nouvelle fiche de risques et de conditions de travail (FIRCT)**

Le document est présenté en séance.

Il s'agit d'une fiche élaborée par un groupe de travail inter organisme (CNRS, INSERM, Institut Pasteur, Muséum National d'Histoire naturelle, Université Bordeaux 2, Université Paris 11 et le CEA), elle est un élément de la surveillance médicale.

C'est un outil non réglementaire versé exclusivement au dossier médical des personnels. Elle permet d'établir les liens entre l'exposition professionnelle à un risque, la surveillance médicale qui en découle et les prescriptions qui y sont associées. Elle est réactualisée en 2008 après 3 ans de travail. C'est un outil de travail au quotidien. Elle sera remplie par le médecin de prévention avec l'agent au moment de la visite médicale.

Elle doit être intégrée au plus vite en raison des nouveautés apportées pour une meilleure surveillance médicale des agents. Elle servira à l'élaboration de statistiques.

#### **Point 5. Questions diverses :**

Le SNTRS-CGT a demandé :

- Un point d'information sur le harcèlement moral au travail, entre autres le bilan du groupe de travail du CTP et la capitalisation de l'ensemble des initiatives menées dans les délégations autour du harcèlement moral et de la souffrance au travail.

**Réponse :** le bilan du groupe de travail national n'est pas finalisé. Toutes les délégations n'ont pas travaillé sur la question du « harcèlement moral ». Une procédure pourrait être rédigé et présentée au CHS. La direction est très prudente sur ce sujet.

- Que les instances représentatives du personnel soient consultées et/ou informées (conseil de laboratoire, CHS) lorsque des aménagements de locaux ou lorsque des travaux sont réalisés.

**Réponse :** Sur ce sujet, nous avons cité le cas de l'INIST où un réseau WIFI a été installé dans les locaux sans en informer les représentants du personnel. Nous avons transmis le courrier de l'intersyndicale de l'INIST réclamant l'organisation d'un CHS.

La direction a entendu notre demande, mais n'a pas vraiment apporté de réponse.

- Un bilan des réunions des CSHS de délégation pour l'année 2007.

**Réponse :** Le bilan est en cours de réalisation, il sera présenté au prochain CHS

- La mise à jour du document CNRS : "Hygiène et sécurité au CNRS, Conseil pour les nouveaux entrants".

**Réponse :** V. Roustan-Rump reconnaît l'ancienneté du document, qui date d'octobre 2001. Elle ne souhaite pas faire une réimpression du document. Elle propose de rédiger une information plus succincte.

Le **SNTRS CGT** fait remarquer que ce document en « accès libre » ne parle pas de l'évaluation des risques professionnels et du document unique.

- Un point d'information sur la situation à l'Unité INSERM 601 à Nantes.

**Réponse :** La situation de cette unité a été abordée en CTP le 30 janvier 2008.

Le **Dr Rossi** fait un historique des problèmes de cette unité INSERM où travaillent 9 agents CNRS. Depuis 2006, des agents CNRS ont développé des pathologies liées à leur exposition professionnelle. Ces pathologies ont été reconnues comme accident de service.

Quatre comités de suivi ont été mis en place. La médecine de prévention du CNRS suit la situation des agents CNRS.

Le **DR Rossi** annonce que le service interentreprise de santé au travail nantais qui suit les agents CNRS et INSERM s'est déconventionné. Le CNRS va devoir, dans un délai de trois mois trouver une solution de remplacement.

- " Dans le cadre des missions à l'étranger impliquant 2 ou 3 personnes et se déroulant dans des pays à risques ou dans des régions éloignées des premiers secours, il est important de s'assurer que les conditions de sécurité sont remplies en s'assurant de la présence parmi les personnes d'un secouriste, d'une trousse de premiers soins et de la dotation d'un téléphone satellitaire.

Afin que ces missions à l'étranger soient sécurisées, les représentants CGT demandent que le chef de mission s'engage sur son équipement pharmaceutique, par exemple en déposant la liste des produits dans le dossier mission visé par le directeur, et que la mission soit équipée obligatoirement d'un téléphone satellitaire".

**Réponse :** Sur la question des missions à risque un groupe de travail se met en place avec le fonctionnaire de sécurité et de défense du CNRS et le ministère des affaires étrangères pour intégrer le côté sanitaire pour les missions dans des pays à « risques » (Ref 3).

La médecine de prévention fait la trousse médicale avant le départ en mission, assure une formation aux gestes de 1er secours pour au moins un des membres de la mission, comprenant la pose de point de suture.

Le **Dr Rossi** indique qu'il existe des téléphones de type radio haute fréquence plus performante que les téléphones satellitaires et moins chère.

La médecine de prévention a remis aux membres du CHS le guide des missions à l'étranger. Ce guide est remis "en mains propres " par le médecin de prévention aux agents partant en mission au cours de la visite médicale afin de le parcourir avec eux et de l'expliquer.

La médecine de prévention est en train de réfléchir à une version "expurgée" de certaines informations médicales qui elle pourrait être mise sur le site du CNRS.

#### Références :

Ref 1 : Risques biologiques, cahier de prévention du CNRS : <http://www.sg.cnrs.fr/cnps/guides/risquebio.htm>

Fiche 4 : les laboratoires - Confinement L2

Ref 2 : La directive ATEX est une réglementation relative à la prévention des risques d'explosion. Elle définit les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de santé et de sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés à des risques liés à la présence d'ATmosphères EXplosives

Ref 3 : Les missions à l'étranger : <http://www.sg.cnrs.fr/FSD/securite-echanges/missions.htm>

Suite à ce CHS, Catherine Jouitteau et Christine Lucas se sont portées candidates pour le groupe de travail "formation des ACMO".

#### Glossaire :

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

ADHYS : Association pour le Développement de l'Hygiène et de la Sécurité dans les organismes de recherche ou d'enseignement supérieur

AI : Assistant ingénieur

AIE : Accident Incident Evènement.

ANR : Agence nationale de la recherche  
ATEX : Atmosphères explosives.  
BAI : Bureau des affaires immobilières  
CEA : Commissariat à l'Energie Atomique.  
CHS : Comité d'hygiène et de sécurité  
CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité.  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique.  
CSHS : Comité spécial d'hygiène et de sécurité.  
CTP : Comité technique paritaire.  
DFI : Direction financière.  
DRH : Direction des ressources humaines.  
DU : Directeur d'unité.  
FIRCT : Fiche de risques et de conditions de travail.  
FSD : Fonctionnaire de sécurité et de défense.  
ICPE : Installations classées pour l'environnement.  
IGHS : Inspection générale d'hygiène et de sécurité.  
INIST : Institut de l'information Scientifique et Technique.  
INRA : Institut national de la recherche agronomique.  
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale  
IPS : Ingénieur de prévention et de sécurité.  
IRPS : Ingénieur régional de prévention et de sécurité.  
MAE : Ministère des Affaires Etrangères.  
SDV : Sciences de la vie  
SPAT : Service des pensions et accidents du travail.  
UPR : Unité propre de recherche.  
WiFi : Wireless Fidelity, réseaux sans fil

## *A propos du mandat de gestion unique dans les universités*

### POUR INFORMATION

Depuis la publication du document ci-dessous, le Président de l'Université de Nice (pour aider au renouvellement de son mandat aux prochaines élections...) a proposé aux UMR à mandat de gestion université de faire gérer leur labo par une filiale privée de l'Université de la Méditerranée (Marseille) appelé [Protis Valor](#). L'Université de Nice étant incapable de procéder au moindre recrutement sans mettre en place une usine à gaz!!

Cet organisme est en train de s'infiltrer partout (PRES), on le voit à Toulouse, Marseille et Nice, ses compétences s'articulent autour de 4 points :

Négociation et gestion des contrats et conventions de recherche et des prestations réalisés par les laboratoires avec le secteur privé ou avec des partenaires institutionnels

- Assistance au montage et à la coordination de projets de R&D, notamment dans le cadre du 7ème PCRD
- Gestion et Valorisation de la propriété industrielle relative à la protection des savoir-faire et des inventions des chercheurs
- Favoriser l'émergence de start-up valorisant les résultats de recherche des laboratoires

Elle palie comme une entreprise privée aux déficiences de l'Université en matière de valorisation mais aussi de gestion comme les recrutements sur ressources propres ou la gestion des crédits.

Pour la valorisation et les brevets, leur rôle étant avant tout de faire du chiffre, les négociations en matière de propriété intellectuelle sont négligées et la propriété est laissée en grande partie aux industriels.

En outre, les labos rémunèrent Protis Valor sur leurs crédits entre 6 et 15% selon les prestations et à priori c'est légal...

**Anne Casanova-Euzenot**

*Pour la section SNTRS-CGT Côte d'Azur*

# Un article de l'Officiel de la Recherche et du Supérieur

Enquête : Organisation et fonctionnement de la recherche

## Nice et le mandat de gestion unique : crise dans les labos

Par Sabrina Doullens Publié le 17 décembre 2007, mis à jour le 20 décembre 2007

*Alors que l'ORS avait consacré un article à la mise en place du mandat de gestion unique des laboratoires entre le CNRS et l'université de Nice (UNSA), nous avons souhaité exercer un « droit de suite » en faisant un bilan un an après notre enquête. Surprise, l'université de Nice est en proie à l'agitation deux ans après le lancement de ce projet. Révélateur des problèmes que pose la nouvelle loi sur l'autonomie des universités, l'enjeu de la campagne électorale pour la présidence a pris une autre dimension.*

Tobias Scheer est excédé. Ce directeur du laboratoire de linguistique BCL (bases, corpus et langage, CNRS/UNSA) a l'impression de se battre contre des moulins à vents. « Alors que je devrais me concentrer sur mes recherches, je perd mon temps à essayer de trouver et de joindre un interlocuteur à l'université pour régler les problèmes que rencontre mon unité depuis quelques mois ». Il y a près de deux ans, son laboratoire est passé sous gestion universitaire. Destiné à faciliter et harmoniser la gestion financière et administrative des personnels (Cf. notre enquête de novembre 2006), le mandat de gestion unique, mis en place par l'université de Nice et le CNRS, permet de désigner un seul opérateur de gestion par unité de recherche, quel que soit le statut des personnels (1) et l'origine des fonds. L'université de Nice est alors devenue opérateur de recherche pour 8 UMR sur 17. Ce partenariat stratégique était un défi ambitieux puisque fer de lance au niveau national. « Les UFR ont d'abord grincé des dents puis ont coopéré en proposant du personnel. Pour consolider les échanges, nous avons prévu trois comités de pilotage par an avec le CNRS, deux ou trois réunions thématiques, ainsi que des comités de suivi », se souvient Nicole Aballéa, chargée du projet du côté universitaire à ses débuts.

### Des porteurs de projet évincés

Même s'il y a eu un départ difficile avec des crises dans les laboratoires, à la fin 2006, plus personne ne remet en question l'utilité de l'opération. Mais depuis la rentrée 2007, certains directeurs de laboratoires gérés par l'université qualifient la situation de « catastrophique », au point qu'ils donneraient tout pour sortir du mandat de gestion unique. Albert Marouani, le président de l'université, ne nie pas les difficultés d'organisation. « Il y a du travail à faire pour s'améliorer et nous avons déjà fait des progrès. Mais dès qu'il y a le moindre problème, les réticences remontent, rien n'est acquis. » Il veut avant tout convaincre le personnel des laboratoires qu'il n'y a pas d'opposition entre l'université et le CNRS, que l'intérêt n'est pas d'imposer sa loi, ni de les brimer.

Pourtant, les deux personnalités à l'origine du projet ne sont plus là... Tout d'abord, Nicole Aballéa a été affectée à un autre établissement, « remerciée » selon certains. Puis, la mésentente grandissante entre le président de l'université et Nicolas Glaichenhaus à l'initiative de ce pari et à l'époque vice-président recherche, a conduit ce dernier à démissionner de son mandat électif en octobre, après le retrait de ses délégations de signature dès avril 2007.

« Sans les deux coordinateurs du projet, le pilotage de la réforme est laissé à l'abandon : il n'y a plus de réunions, ni de comités de pilotage et surtout, plus d'interlocuteurs du côté de l'université », déplore Jean-Marc Fedou, directeur du laboratoire d'informatique I3S. Ce fervent défenseur de cette réforme, « tuée dans l'œuf » selon ses propos, doit maintenant faire face aux critiques de son personnel. Toujours persuadé que l'université doit persévérer dans ses efforts pour la gestion de la recherche, il est démoralisé de voir la tournure qu'a pris le projet.

Jacques Ravix, directeur du laboratoire de droit et économie (GREDEG), fait lui aussi part de son inquiétude et évoque la paralysie de son unité, qui récolte pourtant entre 15 à 20 contrats par an avec des organismes publics et l'UE. « L'agence comptable de l'université refuse de débloquer tous les crédits d'un coup car c'est la manière habituelle de procéder. Le problème, c'est que si l'on n'utilise pas les fonds, ils sont remontés. »

### Dysfonctionnements et culture du management

Ces nombreux problèmes mettent en lumière l'inadaptation du fonctionnement même des universités, comme la fermeture estivale, le renouvellement continu du personnel, la fermeture des comptes en novembre, l'achat des équipements soumis à des marchés publics... « La DRH, les finances et les capacités administratives sont des points sur lesquels nous travaillons. Nous avons engagé un consultant extérieur qui nous aide à avoir une démarche et une culture du management », admet Albert Marouani. Mais d'autres difficultés sont causées, selon les directeurs de laboratoires, par « le manque de réactivité et l'incurie » de l'université. Luc Pronzato, futur directeur du laboratoire 3IS a des mots très durs. « Les dossiers errent entre les services ou sont traités avec une extrême lenteur » se plaint-il en regrettant que tant le secrétariat général, désormais en charge du projet, que l'agence comptable soient inaccessibles.(2)

La délégation de signature pour les directeurs, quant à elle, n'a toujours pas été mise en place. Tous ces dysfonctionnements ont finalement ravivé la crainte de départ : une gestion à deux vitesses. Marie-Florence Grenier-Loustalot, la déléguée régionale du CNRS, alertée de ces difficultés, tente d'instaurer une plus grande harmonisation dans la gestion en discutant avec le président. « C'est l'avenir mais l'université est forcément en retard par rapport au CNRS qui est habitué et spécialisé dans la gestion des laboratoires. » La difficulté est de passer d'une culture administrative à une culture de service. Albert Marouani estime que le changement se fera étape par étape. « L'université ne doit pas se défaire de sa responsabilité globale du pilotage de la recherche. D'ailleurs, la nouvelle loi nous offre des opportunités avec plus de flexibilité et de souplesse. »

### **L'ombre des élections**

Tobias Scheer, ancien maître de conférences, aujourd'hui directeur de recherche au CNRS, avait milité dans son laboratoire en faveur du mandat de gestion unique. « J'étais prêt à être indulgent, à accepter les inconvénients et laisser du temps pour l'adaptation de l'université. Mais au lieu de progresser, nous avons régressé de manière significative ». Face à ses plaintes et requêtes restées lettres mortes, son irritation et sa révolte vis-à-vis de la gestion de l'université se sont concrétisées, comme pour d'autres directeurs de laboratoires, par un soutien au candidat à la présidence opposé à Albert Marouani, Jean-François Stéphan. Enseignant-chercheur en sciences de la terre, ancien directeur de recherche au CNRS, et qui travaille également au ministère au sein de la DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation). « Interpellé par mes collègues, j'ai conscience de la gravité de la situation. C'est effarant qu'en 2007 une université comme celle de Nice ne soit pas capable d'assurer une gestion de qualité. C'est emblématique de la déficience de la gouvernance actuelle », s'inquiète-t-il. Cette fois, les élections soulèvent des enjeux majeurs puisque D.R. le futur président conduira la nouvelle autonomie de l'université. Et une gestion efficace des labos conditionne aussi la qualité de la recherche.. L'université de Nice a voulu avoir un coup d'avance sur l'autonomie dans la gestion des laboratoires, mais, regrette Luc Pronzato, « l'histoire a montré que notre université n'était pas prête ». De son côté, Albert Marouani, face à ces mises en cause, relativise et objecte que certains laboratoires, « toujours les mêmes », expriment des réticences à chaque difficulté. La balle est désormais dans le camp des électeurs.

(1) Le choix du gestionnaire (université ou CNRS) se fait en fonction de la majorité des effectifs statutaires de l'unité.

(2) Malgré de nombreuses tentatives, l'ORS n'a pas non plus réussi à joindre le secrétariat général. Une volonté de neutralité pendant cette période électorale ?